

Le Luxembourg lave plus blanc

Voici l'intégralité de l'audition d'un ancien informaticien de la chambre de compensation luxembourgeoise Clearstream par la commission d'enquête parlementaire sur le blanchiment. Nous avons préservé son anonymat pour des raisons évidentes de sécurité. Car ce que dénonce monsieur H est plutôt explosif....

Audition de M. H, ancien cadre de la société Clearstream.

Extrait du procès-verbal de la séance du mercredi 19 septembre 2001.

Présidence de M. Vincent Peillon,

Président Rapporteur : M. Arnaud Montebourg.

M. le Président : Monsieur H, je vous remercie de votre présence. Cette rencontre avait été prévue à plusieurs reprises et nous avons été obligés de la remettre pour des raisons qui vous appartenaient. Aussi, avant que nous ne commencions à parler sur le fond du système Clearstream et des différentes interrogations, légitimes ou pas, que l'on peut avoir à ce propos, je voudrais que vous nous disiez pour quelles raisons nous avons eu tellement de difficultés à vous rencontrer, alors que nous étions très impatients, étant donné vos importantes déclarations, faites dans le cadre des travaux menés par Denis Robert.

M.H: L'explication est assez simple. Une instruction judiciaire était ouverte contre les dirigeants de Clearstream. Le juge d'instruction voulait d'abord m'entendre dans ce cadre-là. Comme je vous l'ai écrit, je me mettais d'abord à la disposition de la justice luxembourgeoise avant de me déplacer à l'étranger.

M. le Président : Nous l'avons d'ailleurs parfaitement compris, et c'était là une démarche normale. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi vous pouvez, maintenant, nous rencontrer ? Où en est cette instruction judiciaire ? Comment l'avez-vous vécue ? Je sais qu'il y a eu également des perquisitions chez Clearstream. Comment les choses se sont-elles passées, y compris par rapport aux allégations qui étaient les vôtres ?

M.H: Il est plus simple que je commence par le résultat. Chez Clearstream, les dirigeants et tout le management ont été changés. M. Lussi est parti. Les dirigeants ne sont plus là. Une perquisition a été menée chez Clearstream par le juge d'instruction, avec moi. Je suis allé moi-même avec lui dans les locaux de Clearstream pour regarder, saisir et " sécuriser " des documents, ce qui a été fait. Quand cela a été terminé, j'ai continué de travailler pour la police judiciaire, y compris les samedis et les dimanches. Je lisais les documents. En effet, j'étais depuis dix ans déjà hors du circuit et il fallait que je me mette à nouveau à l'aise avec les documents. Je passais donc mes matinées, et parfois mes après-midi, à la police judiciaire à lire les documents et à prendre des notes pour pouvoir les guider sur une liste " traçable ". C'est bien là, en somme, que se situe le problème chez Clearstream : la trace. Mais je ne savais pas que, depuis la perquisition chez Clearstream, je faisais moi-même l'objet d'observation de la police judiciaire. J'étais sur écoute. Je ne le savais pas, d'autant que je travaillais pour la police judiciaire. J'étais poursuivi parce que, soi-disant, j'avais des documents, point sur lequel je reviendrai plus tard. Je travaillais donc sur ces documents depuis plus d'une semaine, et j'avais même arrangé avec le juge d'instruction la façon dont je pouvais remettre des documents sans être pris à défaut moi-même. Nous avons envisagé trois cas de figure. Nous avons " fabriqué " cela, en quelque sorte. Il devait faire une perquisition chez moi, une perquisition dans mon bureau et une perquisition là où il trouverait vraiment les documents, à un autre endroit de travail. C'était de connivence avec moi. Nous avons déjà signé ce protocole le 17 mai dernier, lorsque nous nous sommes vus la première fois.

M. le Président : Pour la bonne compréhension, il s'agit bien de documents d'avant 1993, période durant laquelle vous étiez encore en fonction chez Clearstream.

M.H: C'est exact. J'ai indiqué à la justice trois transactions à poursuivre, et ils sont ainsi entrés chez Cedel-Clearstream pour faire une perquisition. Je précise que j'ai donné des aveux pour ce que j'ai fait mais, d'après la loi, cela est prescrit. À l'époque, le juge me demandait d'aller chercher dans le cadre de Clearstream des traces dans les programmes pour avoir une mainmise sur des éléments " poursuivables ". D'après la loi luxembourgeoise, tout était prescrit : on ne pouvait pas attaquer les dirigeants. C'était réchauffer de la soupe mais on ne pouvait rien faire ! Je travaillais donc sur tous ces éléments pour avoir un filon, pour avoir une transaction, ou même deux ou trois, pour prouver le chemin. Comme je l'ai dit depuis le début, je ne voulais pas sortir le nom d'un client parce que cela tombait sous le secret bancaire et je serais alors fautif vis-à-vis de la loi. Je serais " coffré " ! C'est aussi simple que cela. Mais je ne pouvais pas dire que je ne connaissais pas le système en soi. En effet, je dirigeais l'informatique et tout ce qui se passait chez Cedel passait forcément, non pas par mes mains, mais par mon service. Je ne pouvais pas dire : " Je ne sais pas ... " Nous avons donc sorti les documents. J'ai appelé les programmeurs que je connaissais dans le temps, et je leur ai demandé de sortir les listing, les sources

de programme. Nous étions dans le bureau de l'administrateur délégué, qui a été mis à l'écart pour le moment, et nous avons accès à tout sur son ordinateur. Nous avons donc sorti tous les listings dont j'avais besoin pour commencer des recherches. Ils étaient assez volumineux et c'est sur cela que j'ai travaillé tout le temps. Sans exagérer, je peux dire que j'ai déjà trouvé des choses. À ce moment-là, quand je travaillais, j'étais sur écoute. C'était un lundi matin. J'avais un rendez-vous avec un haut fonctionnaire belge, un ministre belge. Le policier me téléphone chez moi, à huit heures moins le quart. J'étais déjà parti au bureau faire ma valise pour partir. Il téléphone chez mon épouse qui lui dit que je suis parti en Belgique. J'étais sous observation, et voilà que je sortais avec des valises pleines. Les policiers luxembourgeois pensaient que j'emmenais en Belgique les documents originaux sur lesquels je travaillais. Je précise que j'ai aussi des bureaux en Belgique. Alors, ils ont dit: " Action ! ", et ils m'ont coincé sur l'autoroute pour me prendre les documents, qu'ils croyaient destinés au gouvernement belge et que j'emmenais en Belgique. Ils voulaient s'appropriier ces documents en utilisant les papiers qu'ils n'étaient même pas en droit d'utiliser pour faire la perquisition, qu'ils avaient faite ensemble avec moi-même.

M. le Président : Ainsi, vous avez le sentiment d'avoir passé un accord avec le juge...

M.H: J'ai passé l'accord, en bon citoyen luxembourgeois.

M. le Président : Avez-vous le sentiment d'avoir été trahi?

M.H: Exactement !

M. le Président : Avez-vous porté plainte sur ces épisodes ?

M.H: Je n'ai pas porté plainte mais j'ai quand même sorti des écrits à toutes les instances pour dire que c'était terminé et que je ne marchais pas, ni à la menace ni au chantage. J'ai fait une déposition et j'ai subi un interrogatoire. Depuis lors, c'est calme. En tout cas, je vous donne mon impression : je peux dire que j'ai été utilisé. Ils savaient bien que je connaissais le système. Je l'ai bâti et je suis un des rares qui peut retrouver les choses. Je suis maintenant convaincu que le but était de me discréditer, de s'appropriier les documents et que mon témoignage et mes travaux soient anéantis.

M. le Président : Vous avez pu travailler quelques jours sur des documents, avez-vous dit ?

M.H: Oui.

M. le Président : Vous n'avez pas eu le temps d'établir quoi que ce soit sur ces documents ?

M.H: J'ai eu le temps d'établir certaines choses, mais ils ont tout pris lors de la perquisition. Je n'ai pas fait de copies, premièrement par prudence, et deuxièmement parce que je ne pouvais pas m'imaginer. C'était en sécurité dans mon bureau. Les policiers et moi-même savions qu'ils y étaient. J'ai été pris vraiment à froid. Je n'avais pas fait de copie. Ils ont tout emmené lors de la perquisition. Vraiment tout ! Y compris les ordinateurs de bureau et chez moi. C'était abominable. Je n'avais plus rien.

M. le Président : Vous venez de nous expliquer très précisément vos relations avec la justice [luxembourgeoise] et vous avez bien dit, d'ailleurs, que vous aviez choisi de collaborer pleinement avec elle.

M.H: Oui !

M. le Président : C'est ce qui expliquait que vous ne nous avez pas rencontrés plus tôt. Comme vous le dites, vous avez été " serré " sur l'autoroute ; vous avez eu des perquisitions chez vous. Avez-vous eu le sentiment d'avoir vécu d'autres pressions depuis le début de cette histoire ?

M.H: Je ne comprends pas bien la question.

M. le Président : Est-ce que, depuis que vous avez porté ces accusations dans le film de Denis Robert, vous avez eu de la part du milieu financier ou de la part du milieu judiciaire un certain nombre de pressions sur vous ou sur votre famille ?

M.H: Pas sur ma famille, mais sur moi. Ce n'était pas des menaces mais des " conseils de bons amis ". Si j'avais sorti un nom, j'aurais été vraiment... Mais puisque je ne sortais pas de nom, personne ne s'énervait contre moi Je ne peux pas dire que je ne connais pas le système. Je le connais par coeur et il n'a pas changé.

M. le Rapporteur : Vous considérez avoir été trahi par la justice luxembourgeoise qui, finalement, s'est retournée contre vous. Est-ce que vous considérez que sa crédibilité est en cause sur les conclusions même auxquelles la courte enquête préliminaire est parvenue, à l'issue des investigations menées par le parquet de Luxembourg.

M.H: Ils n'ont pas mené beaucoup d'enquêtes. Il faut que je vous dise d'abord que ce système est très difficile à comprendre, et pour le commun des mortels ce n'est quasiment pas possible. C'est très technique. Tous les policiers et tous ceux que l'on avait mis sur l'affaire n'y connaissaient rien. Ils étaient dépendants de moi. C'est pour cela que j'y ai travaillé, pour leur donner quasiment un " vade-mecum " pour travailler, pour rechercher sur les microfiches ou n'importe où, pour les guider. Ils n'étaient pas capables de le faire. Depuis le début, il n'y avait pas de spécialistes. Une seule fois, le procureur et la police judiciaire ont été avec l'audit du contrôle bancaire et son secrétaire général. Je leur ai expliqué. Mais le procureur et les policiers ne comprenaient rien, ce qui est normal, et il n'y a pas de reproche à leur faire sur ce plan. Ceux du contrôle bancaire ont exactement suivi mes explications et ils ont dit que telle ou telle chose était possible, précisant que tel ou tel point était dans l'enquête. Ils ont confirmé par écrit à la police judiciaire les explications que j'ai données. J'ai expliqué comment le tout fonctionnait, mais sans donner de noms ! Tout cela est consigné par écrit, et c'est en tout cas ce que l'on m'a dit.

M. le Rapporteur : Vous considérez donc que les conclusions de l'enquête préliminaire du parquet luxembourgeois sont sujettes à discrédit ?

M.H: Absolument ! Premièrement, ils ne m'ont pas laissé faire mon travail et ils ont essayé de me discréditer. Quand j'ai commencé à trouver des " trucs ", c'était fini.

M. le Rapporteur : Comment expliquez-vous l'attitude de ces magistrats ?

M.H: Il faut connaître les magistrats ! Je les considère tous comme des gens honnêtes et je ne veux pas les dénigrer. Pour une raison ou une autre, ils vont dans cette direction Le bouquin Révélation\$, par lui-même, a provoqué un choc au Luxembourg. Il y a trois forces : Euroclear à Bruxelles, la Deutsche Börse [Clearing] en Allemagne et Clearstream. Ils se combattaient pour avoir le clearing universel. Tout cela est maintenant prouvé parce que des papiers sont survenus. L'ensemble était planifié par la Deutsche Börse pour reprendre Clearstream. Ils ont utilisé le bouquin et mon intervention pour essayer de s'en accaparer. Ils ont éliminé les dirigeants de Clearstream et ils ont mis leurs hommes dedans. Tout cela est maintenant prouvé ! Des papiers de la Deutsche Bank existent et le journal Der Spiegel les a publiés. Il y a donc maintenant les preuves que cela était planifié de longue date. Comment expliquer l'attitude des fonctionnaires, me demandez-vous ? Deux fonctionnaires étaient en charge, MM. (X) et (Y). Avant la mise en instruction, ils étaient allés voir à Francfort la direction de la Deutsche Börse. C'était un jeudi. Le vendredi soir, ils ont mis l'instruction en marche. Je le sais parce que la police judiciaire était chez moi, dans mon bureau et nous avons eu l'information par téléphone. C'était confirmé ! Quand on refait l'histoire, on voit que tout le monde était un peu manipulé, et je l'étais aussi. Le livre, lui, a provoqué quelque chose. Tout ce qui se passe au Luxembourg n'a pour le moment strictement rien à voir avec le livre. En tout cas, c'est mon opinion personnelle.

M. le Rapporteur : Vous voulez dire que la justice est subordonnée aux intérêts financiers du Luxembourg ?

M.H: On parle là d'un quart du budget national !

M. le Rapporteur : Bien sûr ! Si vous considérez que les magistrats sont personnellement honnêtes, ils ne sont pas indépendants. C'est votre position.

M.H: Je suis formel à cet égard.

M. le Rapporteur : Est-ce que vous avez eu connaissance d'interventions du ministre de la Justice, M. Frieden ?

M.H: Non. Seulement par des tierces personnes.

M. le Rapporteur : Des tierces personnes vous ont fait comprendre que le ministre de la Justice lui-même était intervenu ?

M.H: J'ai eu connaissance de cela, mais cela veut dire ce que cela veut dire. Mais je ne peux pas dire que je le sais directement.

M. le Rapporteur : D'accord. Merci beaucoup.

M. le Président : Nous allons repartir du début avant d'arriver à l'explication du système auquel vous avez collaboré et que vous avez mis en place, système de blanchiment, comme vous l'avez dit vous-même. Auparavant, pourriez-vous nous préciser quelle a été votre fonction au sein de Cedel à l'époque, vos responsabilités dans l'organigramme et dans le fonctionnement ? Dans quelles conditions vous êtes-vous séparé de Cedel, et quelles sont aujourd'hui vos activités ?

M.H: Cedel, devenu Clearstream, a été fondé en 1970 et je l'ai rejoint en février 1972, quand cela a vraiment débuté, pour mettre en place, avec d'autres, l'informatique. Cedel a été construit d'une manière totalement inverse des autres sociétés qui existaient. L'informatique est venue : Cedel-Clearstream a été construit autour d'une conception informatique, à laquelle tout le monde a dû s'adapter. C'est l'informatique qui dirigeait tout. C'est une logique totalement inverse de celle qui a prévalu ensuite concernant le rôle de l'informatique. Deux ou trois personnes de l'équipe initiale sont toujours chez Clearstream. Avant que je ne parte, j'étais vice-président chez Cedel, avec l'administrateur délégué. Je dirigeais l'informatique, le télex, le Swift - les paiements - et l'expédition. J'avais la plus grosse partie de Cedel sous mes ordres, avec le plus grand nombre d'employés.

M. le Président : De quelle date à quelle date ?

M.H: J'ai cumulé toutes ces fonctions de 1990 jusqu'à la fin. Auparavant, je n'en exerçais qu'une partie, mais on m'en rajoutait. Swift a été raccordé totalement à l'informatique - et cela rejoignait alors automatiquement mon département - alors qu'avant, cela se passait par télex. Presque la moitié des gens étaient sous mes ordres.

M. le Président : Ayant des responsabilités aussi éminentes, à quel moment et dans quelles conditions avez-vous quitté Cedel-Clearstream ?

M.H: Je n'ai pas " quitté " ! J'ai été " viré " par l'administrateur délégué André Lussi, dans des conditions assez houleuses, ce dont je ne me cache pas. Je deviens un peu nationaliste. J'étais au Luxembourg, et, de par mes connaissances dans Cedel, je savais que Lussi et toute une autre équipe planifiaient d'aller à Londres. Tout était prévu pour faire cette délocalisation. La mise en marche d'une nouvelle informatique à Londres impliquait alors que Clearstream se trouve à Londres. Si cette mise en marche se faisait ici, Clearstream se trouvait alors ici. Étant dans l'informatique, j'étais alors en position de force et j'ai vraiment court-circuité les choses pour que Clearstream reste au Luxembourg. Il n'y a pas beaucoup de gens qui savent que j'ai tout fait pour. Après, il était impossible de partir. À ce moment là, j'étais " cuit ". Ils m'ont envoyé un journaliste pour me questionner et pour pouvoir dire que je disais des " conneries ". C'était, en somme, un truc monté.

M. le Président : Pouvez-vous être un peu plus précis sur cet épisode du journaliste ?

M.H: Il s'agit de Cowan, qui a été engagé ensuite chez Clearstream comme le journaliste de Lussi. À l'époque, il était journaliste dans je ne sais plus quel journal en Angleterre. Il questionnait tout le monde chez Cedel. Il venait également chez moi parce que, à ce moment-là, j'étais représentant du personnel et je m'occupais beaucoup des affaires sociales. Monsieur Simmet - également nommé dans le bouquin - me téléphone pour m'annoncer qu'un journaliste allait me téléphoner, me disant : " Je l'ai contrôlé. Il est bon. Tu peux lui parler. " C'est la seule erreur que j'ai faite dans ma vie : je n'ai pas " re-contrôlé ". J'ai pris les mots de Simmet comme étant vrais et je me suis planté. On a discuté ensemble comme on le fait avec un journaliste. Je n'ai pas tenu des propos sur des choses qui tombaient sous le secret ou quoi que ce soit. Mais cela a suffi ! Le lendemain, j'ai compris : un huissier se présentait avec mon préavis à effet immédiat.

M. le Président : Depuis, ce journaliste a été embauché ?

M.H: C'est Cowan. Il a lui aussi été " viré ". Pour la petite histoire, je dois dire que tous ceux qui m'avaient mis dans le pétrin sont eux-mêmes virés. La théorie de la police judiciaire et du monde bancaire laisse entendre partout que j'ai orchestré le bouquin. J'aurais fait partie de l'orchestre et j'aurais mené tout ce petit jeu pour mettre ma vengeance en oeuvre. Merci de m'accorder une intelligence aussi poussée. Je ne dis pas que cela ne me plaît pas. En tout cas, les milieux concernés croient que j'ai orchestré le livre d'une manière ou d'une autre.

M. le Président : C'est vous rendre un grand hommage.

M. le Rapporteur : On ne prête qu'aux riches (Sourires.)

M. le Président : Nous en venons au fond du sujet qui est très compliqué et très technique, comme vous l'avez indiqué. Nous n'allons pas parler de la double comptabilité, qui est une résultante du premier problème. Vous avez parlé de blanchiment à travers le système de Clearstream et, si je vous ai bien compris, vous avez pris vous-même des risques judiciaires en acceptant de collaborer. Votre fonction était, techniquement, de faire en sorte que certaines traces disparaissent entre des transactions, de telle sorte que le blanchiment puisse s'opérer. Je voudrais que vous nous précisiez exactement, et le plus simplement possible, quel était ce système qui avait été mis en place et qui permettait le blanchiment.

M.H: Je vais m'efforcer de résumer. J'ai passé près de vingt heures à expliquer à d'autres spécialistes ce mode de fonctionnement qu'ils commencent à comprendre seulement maintenant. Je vais résumer sans aller trop dans le détail. Il faut d'abord savoir que dans le système Cedel, seules les banques sont membres et clients. Au début du moins, car maintenant tout le monde se ballade un peu là-dedans. Je simplifie beaucoup. Quand une banque voulait passer une transaction, elle parlait avec un cadre responsable de chez Cedel, et nous " corrigions ". Nous faisons du " hard coding " : dans le programme, nous corrigions l'instruction qui allait venir. Prenons une instruction pour un achat, une vente, un mouvement de fonds ou de titres. Nous la faisons disparaître ou nous la faisons mettre sur un autre compte. C'était cela le " hard coding ", à savoir corriger dans le programme source. C'est pour cela que j'avais imprimé chez Cedel les programmes sources. Vous pouvez vous renseigner, car c'est l'aspect le plus défendu de l'informatique. On compilait le programme le matin. Nous savions quelles transactions venaient : " Si telle transaction vient, tu fais cela et cela. " C'était l'exception. Ensuite, quand tout était fini, on remettait l'ancien programme et on enlevait l'exception. C'était ni vu ni connu.

M. le Président : Je cherche à bien comprendre. Cela avait pour fonction de faire que la transaction demandée à Cedel n'apparaisse pas pour ce qu'elle était dans les enregistrements systématiques de toutes les transactions.

M.H: C'est exact.

M. le Président : Étant averti de la transaction, il fallait faire une opération informatique de telle sorte que l'on ne puisse pas retracer la transaction opérée.

M.H: C'est exact.

M. le Président : Cela a-t-il existé pour de petites transactions, ou seulement pour de très grosses ?

M.H : Pour tout ! Nous, les programmeurs et moi-même, ne regardions pas. Nous avons fait cela de bonne guerre au début parce qu'il y avait beaucoup de bogues dans les programmes. Nous ne regardions pas s'il s'agissait de 100 millions de dollars ou de 50 millions ! À un moment, on perd la notion de millions de dollars. Pour nous, 50 millions de dollars, c'était la même chose que 50 000 dollars. Nous avons fait de grosses transactions...

M. le Président : Nous allons parler de la personne qui va vous donner un ordre. Mais cette dissimulation des transactions arrivait-elle une fois tous les deux mois ou était-ce une pratique quotidienne ?

M.H: Peut-être pas quotidiennement, mais tous les deux ou trois jours. En tout cas, c'était fréquent. C'est la raison pour laquelle cette pratique ne chiffonnait plus personne dans l'informatique, Nous ne faisons même pas attention. On éliminait la transaction ; on mettait cela sur un autre compte titres. C'était une manipulation, et on se contentait de regarder si l'opération avait marché. Point à la ligne !

M. le Président : Ces transactions particulières, puisque effacées par le système informatique, étaient-elles liées de façon régulière à certaines banques ou à certaines sociétés ? Ou est-ce que tout le monde faisait cela ?

M.H: Ce n'était pas spécifique à plusieurs banques.

M. le Président : C'était donc un système très ouvert.

M.H: C'était un système très ouvert. Pour la compréhension, je dois aussi faire état des comptes non publiés. En somme, cela servait aussi à cela, mais après. C'est un système qui a dégénéré mais qui, au début, n'était qu'une

exception pour un système bancaire. Les non-publiés étaient faits pour la Banca Commerciale, en Italie, qui avait une centaine de banques, des filiales indépendantes. Elle ne voulait pas que ce soit sur un compte mais que chacune ait son compte. La chose était difficile, mais aucune agence ne devait savoir ce que faisait l'autre. Nous avons donc mis en place ce système des comptes non publiés pour la Banca Commerciale.

M. le Président : Le non-publié relève de la confidentialité, alors que ce dont vous nous parlez c'est de l'effacement de traces.

M.H: Oui, c'est de l'effacement de traces.

M. le Président : Ce n'est pas la même chose ? Nous sommes bien d'accord.

M.H: Oui !

M. le Président : Sur ce plan, qui recevait l'ordre ? Était-ce à votre niveau ? Était-il possible d'appeler des informaticiens à un niveau inférieur au vôtre ? Qui transmettait l'ordre ? Par qui passait-il ?

M.H: Qui transmettait ? Cela venait toujours du service des opérations ou du service des clients, mais toujours de ceux qui étaient en contact avec les clients. Nous, nous recevions d'en haut une instruction de faire cela. Même pas par écrit ! Par téléphone !

M. le Président : C'était le travail quotidien ! Vous dites : " d'en haut " ! Vous étiez déjà très haut. Qui est-ce donc, " d'en haut " ?

M.H: C'est une expression, car d'habitude l'informatique est toujours installée à la cave. (Sourires.) " D'en haut ", cela veut dire ceux qui étaient en contact avec les clients, à n'importe quel niveau.

M. le Président : À n'importe quel niveau ! Cela veut dire que tous les cadres qui auraient été en relation avec la clientèle pourraient aujourd'hui, s'ils étaient sincères dans leurs déclarations, confirmer ce que vous dites.

M.H: Oui.

M. le Président : Au niveau de votre système informatique, de votre service plus exactement, ce n'était pas seulement quelques personnes en qui on avait particulièrement confiance et qui devaient faire cela. C'est tout le service informatique qui avait cette pratique ?

M.H: Tous ceux qui avaient la possibilité de le faire pouvaient le faire. Parfois, les informaticiens sont " bêtes " ! Nous étions bêtes parce que nous ne suivions pas les traces, et nous avons assez à faire pour mettre le nouveau système en marche. Nous faisons les exceptions et les corrections sur l'informatique mais nous ne pensions absolument pas au niveau des transactions, en faisant juste ce que l'on nous disait et sans penser plus loin. Nous étions vraiment bêtes ! Nous n'étions vraiment pas du tout dans les opérations elles-mêmes car nous avons trop de bogues. Les programmes se plantaient car tout cela était nouveau et tout changeait tout le temps. Nous devons aussi faire beaucoup de manipulations et de mises à jour manuelles mais qui étaient documentées à ce moment-là.

M. le Président : Au fond, c'est un service que Cedel rendait à ses clients, en effaçant. On peut donc imaginer que Cedel ait proposé commercialement à ses clients ce service. Mais, à votre avis, était-il particulièrement rémunéré par rapport aux rémunérations traditionnelles de Cedel, et est-ce que c'est cela qui expliquerait la nécessité d'une double comptabilité ?

M.H: Je n'ai pas les preuves ! Mais une preuve peut le confirmer : ils ont évincé tous ceux qui étaient dans ce système-là, lequel a été aboli. En effet, ce système de rémunération ou de l'argent noir et de caisses noires que Clearstream a ou avait, ou dont il se servait, n'était pas de mon domaine. Mais il y avait un système qui a éclaté parce que l'on a trouvé et que certains ont avoué. D'autres s'en occupaient, s'agissant de comptabilité. D'où cela venait-il ? Cela n'apparaissait pas dans la comptabilité normale. Nous ne savions pas où se trouvait quoi que ce soit.

M. le Président : Reprenons ce que signifie un effacement de traces et de traçabilité, ce que vous faisiez, vous, au système informatique.

M.H: J'ai avoué.

M. le Président : Pouvez-vous nous expliquer exactement comment cela se passe ? Prenons une transaction, par exemple des ventes de titres. Cela veut dire qu'à un moment donné cette opération a disparu du système.

M.H: Elle a disparu et il y a une seule manière de retrouver la trace. C'est toujours un échange titres-monnaie ,et c'est exactement le même montant. Sur le compte titres de celui qui a mis l'argent, il y a les titres ; sur l'autre, il y a l'argent. Ainsi, il n'y a pas de différence de solde si l'on contrôle les soldes. C'est exactement le même chiffre. La trace de " comment cela s'est opéré " s'enlève et on n'a rien bougé dans les chiffres. On enlève le " comment y aller ". On ne peut pas enlever du fric ou des titres : il faut une compensation. Il faut les mettre autre part et quand on contrôle à nouveau le solde global, on retombe sur ses pattes et c'est seulement cela qui a toujours été contrôlé.

M. le Président : Vous avez donc l'impression que cette pratique dont on peut penser qu'elle n'avait que des fins de dissimulation - et donc de blanchiment, comme vous l'avez indiqué vous-même dans un certain nombre de cas - n'était pas réservée à quelques banques proches de certaines mafias. C'est donc une pratique courante des clients de Clearstream et donc du monde bancaire international.

M.H: Oui, du monde bancaire. Je n'ai jamais fait non plus attention. Les comptes changeaient tout le temps. Nous avions le numéro de compte, mais on ne savait pas qui c'était car cela ne relevait pas de notre domaine informatique. Pour nous, à l'informatique, c'était très simple : une ligne de programmation.

M. le Président : Par exemple, les grandes banques françaises dont on a pu voir qu'elles étaient clientes de Clearstream - Société générale, Paribas, BNP, Crédit lyonnais - utilisaient ce système comme toutes les autres banques ?

M.H : Je ne pourrais vous le dire car, sinon, je citerais des noms. (Sourires.) M. le Président : D'après ce que vous nous dites, il y a une forte plausibilité. Si tous les niveaux de hiérarchie étaient impliqués dans ce fonctionnement - et c'est ce que vous avez indiqué - il y a quand même ceux qui l'ont conçu. Au point de départ, quelqu'un dit : " Nous allons mettre cela en place. " Vous qui êtes arrivé à Cedel assez tôt, vous devez savoir qui a conçu ce système.

M.H: Disons que c'est un système qui a été perverti. Au début, tous ces programmes et toutes ces possibilités ont toujours été faits dans un but très précis. Au début, on créait et on lançait un nouveau système ; nous avions beaucoup de bogues. Nous devons faire beaucoup de manipulations pour mettre des fichiers à jour, parce que cela ne marchait pas. Au fil des années, nous avons créé toute une gamme de programmes et nous ne les avons jamais détruits. À un moment donné, le système parfait était là ! Même s'il n'était pas conçu pour faire un système pour le blanchiment, non ! Mais à un moment donné, l'instrument complet pour le faire était là. Il n'avait pas été planifié ; c'était plus un hasard qu'autre chose. Planifié ? Non ! À ce moment-là, il s'agissait de créer Cedel, et nous travaillions jour et nuit. Nous avions tous les programmes en disponibilité.

M. le Président : Dans une politique commerciale, en situation de concurrence - Euroclear ou d'autres - peut-être était-ce un argument commercial pour Cedel de pouvoir proposer ce service auprès de ses clients ?

M.H: Je ne sais pas à quel niveau ce service a été proposé ou devait être proposé. Mais c'est à un très haut niveau. C'est une évolution au fil du temps. Je ne peux faire que des suppositions car je n'étais pas commercial, mais exécutant.

M. le Président : Vous nous expliquez que vous êtes, dans le fond, arrivé presque par hasard à mettre en place ce système qui est ensuite devenu un système de fonctionnement ordinaire. Mais à un moment donné, vous avez bien dû comprendre ? J'aimerais bien savoir à quel moment vous avez compris que ce que vous faisiez au service informatique pouvait servir à du blanchiment ? L'avez-vous compris tout de suite ?

M.H: Non ! C'est très tard. M. le Président : Rétrospectivement, des années après ?

M.H: C'est aussi indiqué dans le bouquin : quand j'ai vu les comptes non publiés que je ne connaissais pas. Cela m'a rendu curieux ! À un moment donné, j'étais curieux de savoir ce qui se passait car il y avait des comptes que je ne connaissais pas. J'ai alors un peu cherché dans les non-publiés, et quand je me suis intéressé davantage aux opérations, j'ai compris. Mais au début, à l'informatique, on ne se faisait pas du tout d'idées sur la question.

M. le Président : Quel est le lien entre les comptes non publiés et le système d'effacement des traces de transactions dont vous avez parlé ?

M.H: Ils sont complémentaires. Pour faire du blanchiment, on peut utiliser le système normal, le système non publié, plus l'autre système. Si on s'y prend bien, on peut y arriver même avec le système normal. Il faut bien connaître le système. Tout est là. Au Luxembourg, cela a été mal compris. On croyait que c'était seulement la " hard coding " qui permettait le blanchiment. Non ! Le système en soi, comme il fonctionne, donne la possibilité de tout faire. La commission bancaire [c'est quoi ?] l'a confirmé. J'ai demandé à la commission bancaire si elle avait fait un audit informatique. Il n'y en a pas ! Tant qu'il n'y a pas d'audit informatique, tout est ouvert. La structure informatique, qui date maintenant de trente ans, est toujours en place.

M. le Président : Si l'on faisait un audit informatique sérieux aujourd'hui - et c'est un peu le travail qui vous avait été demandé - vous dites que l'on peut être capable de retrouver ces effacements de traces.

M.H: Je suis formel : si on cherche, on trouve. Je suis d'autant plus formel que quand j'ai commencé à trouver, la procédure judiciaire a été vite achevée. On me l'a demandé. Ce n'est pas moi qui me suis mis en avant. Depuis dix ans, je n'ai plus rien à voir. On m'a demandé : " Cherchez-moi une trace où l'on peut trouver. " C'est comme cela que j'ai cherché, et j'ai été très loin, croyez-moi, en aussi peu de temps.

M. le Président : À part vous, pensez-vous que d'autres personnes ont la compétence suffisante aujourd'hui ?

M.H: Mais pas la volonté !

M. le Président : Je l'ai bien compris.

M.H: Ils sont tous dedans (Sourires.)

M. le Président : Mais la compétence ? Au Luxembourg, en dehors de gens qui travaillent dans la société de clearing, y aurait-il des gens - par exemple, à la commission bancaire - qui en seraient techniquement capables ?

M.H: S'ils le voulaient, oui. C'est faisable. J'aurais dû comprendre que ce qu'ils me faisaient faire n'était pas du sérieux. Au Luxembourg, juridiquement, un témoin ne peut pas être expert. Si la police judiciaire et le juge d'instruction ne m'avaient pas placé en situation de témoin, ils auraient pu m'engager officiellement comme expert, sans que je ne viole la loi. Témoin, je ne pouvais pas. On ne m'a donc pas laissé toucher aux microfiches et faire quoi que ce soit. Cela, parce que j'étais témoin. J'étais allé avec eux pour prendre tout. À mon avis, c'était un alibi. Ils étaient assez effrayés car on sortait avec pas mal de " bagages ", et j'aurais dû comprendre alors qu'ils ne me laisseraient pas faire. Ce n'est qu'après que j'y ai réfléchi. S'ils m'avaient laissé aller dans les microfiches. Ils ne m'ont pas laissé !

M. le Président : Au début de notre entretien, vous avez évoqué des documents qui seraient en votre possession et dont j'imagine qu'ils sont pour vous une bonne assurance vie. Dans quelles conditions êtes-vous parti avec ces documents ? En dehors des microfiches que vous évoquiez et que l'on vous a dérobées, est-ce que, sur la base des documents que vous " possédez ", vous pourriez établir déjà un certain nombre de choses ?

M.H: C'est ce que j'ai fait. Comme je l'ai dit précédemment, je leur ai donné trois pistes, claires et nettes. Tout le secret, à travailler sur trois banques.

M. le Président : Là, vous me parlez des documents que vous aviez en votre possession.

M.H: Oui.

M. le Président : C'est pas des documents qu'ils vous ont demandés

M.H: Ils ont un peu eu de ceux que j'avais, mais cela n'est pas grave. Je peux les reproduire. Les vrais, ils ne les ont pas eus, non ! J'avais des documents qui m'ont été remis, surtout des banques russes. Quand on a commencé à " touiller " là-dedans, c'était assez impressionnant.

M. le Président : On parle aujourd'hui de Parquet européen ; nos ministres se réunissent pour travailler mieux ensemble. S'il existait une volonté judiciaire réelle aujourd'hui d'approfondir cette question, nous avons, par

vous, à la fois les compétences et les matériaux documentaires qui permettraient d'établir qu'il y a bien eu un système de dissimulation des traces ?

M.H: Qu'il y " a " un système ! Je n'ai pas dit qu'il y " avait ". Je ne suis plus là depuis dix ans, mais je leur ai donné deux ou trois traces d'opérations qui ont lieu maintenant.

M. le Président : De maintenant !

M.H: Je leur ai donné les informations de maintenant.

M. le Président : À partir de quelles sources ?

M.H: J'ai quand même encore des connaissances dans Cedel, et je les ai utilisées. D'ailleurs, j'ai fait l'erreur de ma vie. Ils m'avaient promis le secret de la personne qui me donnait les informations. Ils sont allés la chercher jusqu'en vacances. J'ai, bien sûr, perdu un ami. Il s'agissait de cas concrets, très concrets.

M. le Président : Les allégations du livre de M. Denis Robert sont pour le moins inquiétantes. Sa thèse est, au fond, que ce système était organisé tout à fait sciemment. En particulier, il désigne très nommément M. Lussi comme le responsable, l'instigateur de ce système qui aurait pu, d'ailleurs, servir des intérêts importants. Quel est votre sentiment par rapport à cette analyse ? Pensez-vous effectivement qu'il y a pu y avoir de façon concertée, au niveau d'un homme comme M. Lussi, la volonté d'utiliser Clearstream à des fins délinquantes, pour ne pas dire criminelles ?

M.H: Je dois faire attention à ce que je dis. (Sourires.) On peut croire que je ne suis pas un bon ami de M. Lussi, mais je ne lui en veux pas. C'est de bonne guerre. Je suis aussi un de ceux qui savent un peu de quoi il est capable et où il avait ses relations. Si l'on voulait vraiment chercher là-dedans, on trouverait aussi très facilement et très vite si l'on s'intéressait un peu plus au personnage Lussi, à ses fréquentations et à ses relations. Mais pour moi, c'est beaucoup trop (Sourires.)

M. le Rapporteur : Que voulez-vous dire ? Le rapporteur de la Mission est forcément curieux.

M.H : Je rigole aussi un peu, mais cela va dans des sphères où je risque trop gros. Au début, je l'ai dit à Denis Robert. Backes travaillait aussi avec lui, mais je ne lui ai pas parlé. J'ai donc dit à Denis Robert : " Etes-vous conscients de là où vous mettez les pieds ? " " Oui, m'a-t-il dit, et nous allons mettre tout à [au] jour " Je lui ai répondu : " Si ce n'est pas voulu, vous ne mettez rien du tout à [au] jour ! " En somme, c'est ce qui se passe. À quels niveaux se situent les blocages ? Pour trouver, il faut " s'amuser " avec le personnage de " Lussi " et son entourage.

M. le Rapporteur : Quelles fréquentations ?

M.H: Là, je ne peux pas dire !

M. le Rapporteur : Je vous en prie.

M.H: Moi, je les connais, et d'autres le savent aussi : c'est très spirituel.

M. le Rapporteur : Très spirituel, dites-vous ?

M.H: Très spirituel ! Et très facile à trouver !

M. le Président : En effet, et je crois d'ailleurs qu'il y aura des révélations sur les liens entre M. Lussi et l'Église de scientologie. Mais cela relève non pas de vos affirmations mais des miennes. À partir de là, nous avons une vraie difficulté, si je comprends bien ce que vous nous dites. Vous n'avez maintenant qu'une confiance entamée en la justice de votre pays, puisque vous avez été manipulé alors que vous vouliez faire la vérité, dans un intérêt que vous avez expliqué être un intérêt national. En même temps, vous êtes dépositaire d'informations lourdes à porter tout seul, ce que l'on voit bien par les pressions qui s'exercent sur vous. Comment envisagez-vous que les choses peuvent [puissent] maintenant avancer ? Qui aura le courage, en dehors de vous et peut-être de quelques-uns - je pense malgré tout à Backes - de continuer à expliquer les choses telles qu'elles fonctionnaient ?

M.H: Au Luxembourg, j'ai complètement rompu avec ce qui concerne Clearstream, et je n'ai aucune information à cet égard. Disons qu'avec tout le ménage qu'ils sont en train de faire et avec le bouquin, beaucoup de choses se sont passées. Il faudrait que la commission bancaire mette en place des contrôles effectifs. Mais la Deutsche Börse est en train " d'avalier " Clearstream, et elle l'aura ! Telles sont les informations que j'ai. Elle est bien placée pour l'avoir. Clearstream ne sera donc plus Clearstream mais la Deutsche Börse, c'est-à-dire tout autre chose. Je connais tous ceux qui viennent d'arriver, certes plus ou moins bien et de manière différente, mais je les connais. L'adversaire qui était jusqu'à présent Clearstream a quasiment disparu. Il s'agit donc maintenant d'un tout autre ensemble qui reprend ou qui a repris la suite. Par conséquent, il est assez difficile d'attaquer car " l'ennemi " a changé. Il n'y a plus les mêmes hommes en place.

M. le Président : Vous pensez - vous l'avez précisé tout à l'heure et c'est très important - que ces pratiques peuvent continuer aujourd'hui.

M.H: C'est difficilement imaginable au Luxembourg ! Pour bien connaître l'entourage des hommes politiques au Luxembourg, à mon avis la pression est partout si grande que des contrôles seront effectués. J'en suis quasiment persuadé parce qu'ils n'ont pas d'autres choix. Un de ces quatre matins, l'affaire va tout de même éclater. J'espère qu'il sera procédé à un audit informatique conséquent. S'il n'est pas fait, vous pouvez oublier tout ce que j'ai dit !

M. le Président : Pensez-vous que Clearstream était la seule centrale à avoir ces pratiques ? Ou pensez-vous que ses concurrents ont les mêmes, d'après vos informations ? J'imagine que vous connaissez bien aussi ceux qui travaillent pour les concurrents.

M.H: Si un concurrent offre de tels services, je vois mal tel autre ne pas les offrir car sinon il perd le marché. C'est une réponse !

M. le Président : Mais vous avez là plus qu'une intuition, n'est-ce pas ? Vous pensez qu'il s'agissait effectivement d'une pratique.

M.H: Elle ne s'est pas pratiquée seulement chez Cedel-Clearstream.

M. le Président : Par exemple, Euroclear pouvait avoir la même pratique ?

M.H: Je n'ai pas de preuve. Il est difficilement imaginable qu'il en soit autrement. Mais il faut le prouver ! Telle est la plus grande difficulté dans tous ces systèmes ! Les chiffres sont tellement énormes : le nombre de transactions, le volume d'argent en cause. On parle de trillions de dollars. Je ne sais même pas combien de zéros il faut mettre. Ces chiffres sont inimaginables, et ces gens là " nagent " autre part.

M. le Président : C'est de l'argent qui circule, mais ce n'est pas nécessairement de l'argent dont on a fait disparaître la trace ?

M.H: Non, mais allez trouver dans ce [poolk ?] les transactions. Vous y mettez tout ce que vous voulez. Même un milliard de dollars ne se remarque pas ! Vous divisez un peu et c'est la seule manière de faire disparaître de telles sommes. Il faut dire clairement ce qui se passe ! Comment voulez-vous faire disparaître de telles sommes, sinon ainsi ? Dans un [poolk ?], rien ne se remarque, sachant que le tout a fait trois ou quatre fois le tour du monde avant que vous ne vous réveilliez le matin ! C'est aussi simple que cela ! Si vous n'avez pas la mèche pour filer, vu les législations diverses et variées en vigueur dans les pays, il est presque impossible d'aboutir. Pour aboutir à une transaction, il vous faut une année.

M. le Président : Dans le contexte tragique de la semaine dernière, créé par les attentats, on voit bien que la question se pose tout de même de nouveau du contrôle public sur les transactions financières. La traçabilité de ces transactions permettrait d'identifier des réseaux, dont des réseaux profondément criminels comme celui de Ben Laden. Pensez-vous qu'il serait possible d'instaurer un contrôle public sur des centrales de transactions de cette nature ? Ensuite, cela permettrait-il tout de même, par exemple aux juges qui chercheraient à remonter des transactions, de tracer ces transactions ?

M.H : Absolument, et très facilement. Les contrôles à effectuer ne sont pas compliqués. Ils doivent être possibles pour le commun des communs [mortels], pour celui qui ne connaît rien de tout cela mais qui doit tout de même disposer des informations nécessaires pour se faire un jugement adéquat sur les transactions. C'est très facile à avoir, mais il faut le vouloir. Mondialement !

M. le Président : Lorsque vous étiez en fonction, avez-vous été saisi par des autorités judiciaires qui vous auraient demandé des informations.

M.H: Pas une seule fois !

M. le Président : Il n'y a donc jamais eu de demandes d'investigation adressées àCedel lorsque vous y étiez?

M.H : Je vais même aller beaucoup plus loin : voilà encore cinq ou six ans, aucun contrôle n'était effectué sur Cedel. Ils ne savaient pas ce que c'était ! Ce n'était pas une banque, et il n'y avait pas de contrôle ! On donnait le bilan.

M. le Président : Les contrôles qui ont lieu aujourd'hui semblent très insatisfaisants.

M.H: On contrôle le bilan. Dans le bilan d'une société, on ne contrôle pas les transactions ! Dans le temps, je faisais moi-même un contrôle audit. C'était un peu pour rigoler ! On me donnait un papier d'une douzaine ou d'une vingtaine de transactions avec les différentes possibilités, là où cela était susceptible de " claquer " ou non. Nous faisons un traitement avec cela ; on faisait des fichiers " début " et des fichiers " fin ". On donnait le tout, et voilà tout le contrôle ! Tel était l'audit, lequel durait un quart d'heure. Le suivi des transactions n'a jamais été fait. J'ai toujours les standards qui sont adaptés aux banques, mais aucun ne l'est spécifiquement à ce que fait Cedel ou Clearstream.

M. le Président : Je voudrais que vous m'expliquiez, car ce n'est pas simple à comprendre, la motivation qui est la vôtre. Vous avez parlé, bien entendu, du fait qu'il ne pouvait pas s'agir de vengeance. Vous avez expliqué que vous n'étiez là pas du tout dans une construction organisée, avec d'autres.

M.H: Non.

M. le Président : Malgré tout, vous êtes " embarqué " dans une histoire dans laquelle vous tenez votre cap, puisque depuis le début vous dites la même chose. D'ailleurs, vous vous mettez à la disposition de tous ceux qui voudraient connaître la vérité. Tel a été le cas de la justice de votre pays, et c'est notre cas aussi. Quelle est la motivation qui vous anime ?

M.H: Vous avez bien employé le juste mot : j'ai été " embarqué " dans cette histoire. J'étais alors à Metz, où je faisais du shopping, et c'est alors que Denis Robert a su m'avoir. Nous avons parlé dans un café, puis je ne l'ai rencontré qu'une seule fois, ce qui était aussi dans le film. À la maison, je lui ai expliqué. Telle a été ma seule collaboration pour le bouquin !

Par la suite, le tout a pris une telle ampleur et la justice a été saisie. Depuis, on a même prétendu que je ne disais pas la vérité, ce que je n'accepte pas. Que l'on critique mes compétences, passe encore ! Mais je n'accepte pas que l'on dise que je ne dis pas la vérité. Je me suis donc présenté moi-même auprès de la police judiciaire. J'ai dit avoir travaillé et avoir été responsable pendant vingt ans dans cette société. Je leur ai demandé s'ils avaient des questions à me poser. Je n'ai pas déposé ! Je leur ai dit que j'étais prêt à répondre à leurs questions s'ils avaient besoin d'explications. Telle est la réponse que je vous fais aussi : si vous avez des questions, je suis à votre disposition pour y répondre. Je ne peux pas dire que je ne connais pas ! Je vous raconte des choses parce que je planifie de venir vivre en France. Dans ces conditions, autant collaborer avec les autorités ! Mais j'ai vraiment été " embarqué " dans cette histoire. Plus qu'un hasard, c'était un coup ! J'avais brouillé mes pistes. Personne ne me trouvait. Je n'avais même pas le téléphone chez moi ; c'était celui de mon épouse. J'avais eu assez d'ennuis avec ceux que Lussi m'avait faits dans le temps. J'avais dû complètement repartir dans une nouvelle existence ensuite.

M. le Président : Vous avez le projet aujourd'hui de quitter le Luxembourg d'ici à la fin de l'année. C'est parce que vous pensez, étant donné ce que vous avez fait et dit dans les derniers mois - je me réfère justement au comportement courageux qui a été le vôtre - qu'il vous sera plus difficile de vivre au Luxembourg.

M.H: Non, je l'avais déjà planifié déjà depuis un certain temps. Mais il est vrai que j'ai subi des pressions de Lussi et de tout le monde. À un moment donné, ma situation financière n'était pas très à la hauteur. J'ai maintenant surmonté les problèmes et j'ai bâti mes sociétés, si bien que je suis aujourd'hui tout à fait autonome. Je ne dépends plus de personne et je m'en porte assez bien ! Grâce aux nouvelles technologies, je peux continuer de travailler à partir de la France, surtout dans mon domaine d'activités. Le temps où l'on était obligé de travailler à un endroit fixe est révolu

M. le Président : Sans indiscretion, que faites-vous aujourd'hui ?

M.H : Sans doute allez-vous sourire ! Pour une part, je fais du conseil en placements ; d'autre part, j'ai plusieurs sociétés en Belgique et au Luxembourg qui travaillent sur les questions d'environnement. Enfin, je fais ce que je sais le mieux faire, c'est-à-dire de la restructuration et du conseil d'entreprises.

M. le Président : En vous remerciant de vos réponses, je donne la parole au rapporteur.

M. le Rapporteur : Monsieur H, je suis intéressé par un point particulier, qui est évoqué dans le livre de M. Backes, sur la BCCI, la fameuse banque qui a fait l'objet d'une décision des autorités judiciaires américaines : la Bank of Credit and Commerce International. Après l'ordre donné au mois de juillet 1991 par le procureur américain (District Attorney de New York), Backes explique que des opérations ont continué au sein de Clearstream. Ces opérations mêlaient d'ailleurs et impliquaient la Banque générale du Luxembourg dans le conseil d'administration de laquelle figurait à l'époque le grand-duc ou son fils, me semble-t-il.

M.H : Le grand-duc est toujours représenté par un délégué, M. Mart en ce temps-là.

M. le Rapporteur : M. Mart, exactement ! Je voudrais savoir quel est votre degré de connaissance de cette affaire, et s'il vous est possible de nous donner des éléments de confirmation ou d'infirmer de cet épisode.

M.H: Il y a trois choses. Premièrement, pour suivre la petite histoire, je n'ai pas lu le bouquin. Deuxièmement, s'agissant de la BCCI, M. Backes est en procès - le procès doit débiter en novembre afin de prouver que cela s'est passé ainsi. Quant aux preuves de M. Backes, je ne les ai pas vues. La question est de savoir si les opérations ont été faites avant ou après la fermeture des comptes. À ce sujet, je n'ai pas la preuve physique.

M. le Rapporteur : D'accord.

M.H: Il aurait la preuve que ces transferts ont été opérés avant. Moi, je n'ai pas la preuve écrite.

M. le Rapporteur : Ce point est effectivement en discussion sur le terrain judiciaire.

M.H: Tout à fait, et celle-ci débutera en novembre prochain. Mais il est indéniable que les transferts ont été faits.

M. le Rapporteur : Le fait est que les transferts ont été opérés. Mais il y a une discussion sur la date.

M.H: Oui, sur la date. M. le Rapporteur : C'est la date qui est importante.

M.H: C'est la date qui est importante, en effet.

M. le Rapporteur : Comment expliquez-vous ces transferts ? Et comment étaient-ils justifiés ? Vous ne le savez pas ?

M.H: Je ne pourrais vous faire part que de suppositions.

M. le Rapporteur : Elles nous intéressent également. D'ailleurs, les précautions que vous prenez nous indiquent bien qu'il ne s'agit là que de suppositions.

M.H: Je ne le sais pas. C'est une supposition. Mais certains au Luxembourg sont tout de même plus privilégiés que d'autres.

M. le Rapporteur : Vous voulez dire que c'est une principauté et non pas une république ? (Sourires.)

M.H : Oui.

M. le Rapporteur : C'est une principauté.

M.H: Voilà !

M. le Rapporteur : Nous comprenons. Cette question de la BCCI nous interroge. Comme vous le savez, cette banque a été dirigée par un Yéménite du nom de Khaled S. Ben Mahfouz. Ce dernier dispose d'une fortune tout à fait considérable, et à l'époque il était impliqué par la justice américaine dans des opérations de blanchiment que la BCCI avait effectuées, notamment d'argent de la drogue.

M.H: Avec un certain Noriega.

M. le Rapporteur : Exactement. D'après l'ancien directeur de la CIA, ce monsieur Ben Mahfouz a une soeur qui est mariée à M. Ben Laden. Il est donc évident que nous sommes attentifs à ces relations, non pas seulement familiales et d'alliance, mais aussi capitalistiques. L'ensemble des innombrables structures économiques que dirige M. Ben Mahfouz ont, en effet, des points de contact qui ont été identifiés avec l'environnement économique d'Oussama Ben Laden. La Mission dispose de ces informations. Ces points de contact ont été identifiés par la CI, qui s'en est d'ailleurs ouverte devant la Commission judiciaire du Sénat américain en 1998. Tous ces éléments sont dans le domaine public depuis un certain nombre d'années. Il est donc évident que toute information relative aux conditions dans lesquelles la BCCI a, ou aurait, disposé de privilèges au sein de Clearstream et aux liens pouvant exister entre la BCCI et des éléments de la principauté du Luxembourg nous intéresse. Nous recherchons en effet à essayer d'établir les raisons pour lesquelles Clearstream aurait fait un certain nombre d'exceptions pour une banque lourdement impliquée dans le blanchiment d'argent illégal, quel qu'il soit, et à l'évidence en relation avec des organisations terroristes.

M.H: Vous m'avez appris beaucoup de choses, mais je crois que là vous vous égarez un peu. Je me suis sans doute mal expliqué. À mon avis, c'est beaucoup plus simple. Admettons que ce soit au grand-duc que la Cedel ou Clearstream a fait une " fleur ". À mon avis, ils ont voulu sauver l'argent parce que je connais aussi au Luxembourg d'autres gens qui avaient déposé de l'argent et qui n'ont rien eu du tout. Ils sont encore aujourd'hui en procès avec la BCCI. C'était, là encore, un sauve-qui-peut avant la fermeture des caisses. C'est ainsi que je vois les choses.

M. le Rapporteur : Vous considérez donc qu'ils ont utilisé la banque BCCI comme un guichet et qu'ils ont utilisé les comptes ?

M.H: Moi, je ne parle que des raisons pour lesquelles Clearstream a fait ces transferts. Pourquoi étaient-ils là ? Je ne le sais pas !

M. le Rapporteur : Vous ne le savez pas ?

M.H: Cela, non, je ne le sais pas. Quand Clearstream a fermé les comptes et bloqué tout, on a transféré.

M. le Rapporteur : Pour sauver l'argent et les avoirs.

M.H: C'est une " fleur " que l'on a faite là. Du moins, c'est ainsi que je le considère.

M. le Rapporteur : Mais ce sont tout de même des avoirs de 15 millions de dollars, ce qui n'est pas rien !

M.H: Je crois bien que le Luxembourg est encore plus riche que les Anglais, du point de vue de la fortune.

M. le Rapporteur : Bien, nous allons interroger les intéressés ! (Sourires.)

M. le Président : Nous vous remercions infiniment de votre contribution, monsieur H. Avez-vous d'autres déclarations que vous souhaiteriez faire ?

M.H: Non, mais je reste à votre disposition pour répondre, le cas échéant, à d'autres questions. Vous aurez certainement une discussion sur les détails techniques, mais seuls des informaticiens et des techniciens sont susceptibles de vous apporter des précisions.

M. le Président : Encore merci !